

F. -- FINANCES

Moyens de paiement

DATE	Circulation monétaire	DÉPOTS				Bons du Trésor	Solde du compte d'opérations
		Banques	Chèques Postaux	Trésorerie générale	Caisse d'Epargne		
millions de francs							
1938 - 31 décembre	638	831	126	»	203	»	-1.028
1949 - 31 décembre	26.721	49.888	7.818	4.031	2.916	22.544	10.560
1950 - 31 décembre	29.926	67.920	9.086	6.593	4.066	25.403	4.476
1951 - 30 juin	34.357	72.058	10.407	10.547	4.196	28.830	6.066
1951 - 30 septembre	39.222	80.284	10.102	11.400	4.184	28.263	306
1951 - 31 décembre	40.846	92.709	11.980	9.528	3.968	23.987	-3.573
1952 - 31 mars	41.492	100.774	12.945	11.724	4.005	24.562	7.317
1952 - 30 juin	43.827	99.892	12.137	14.093	3.964	24.467	6.247
1952 - 30 septembre	45.842	102.509	13.854	10.433	4.151	24.000	707
1952 - 31 décembre	45.796	104.144	13.887	8.514	4.315	24.906	-1.191
1953 - 31 mars	45.699	108.436	14.276	10.066	4.665	23.610	+3.021
1953 - 30 juin	47.840		14.434	12.030	4.418	25.377	+4.947

Crédit

a) Situation des banques privées (1)

DATE	DÉPOTS (passif)			ENGAGEMENTS (actif)		Bons du Trésor détenus (actif)	Bons d'équipement (actif)
	A vue (2)	A terme	Total	Total	dont		
milliards de francs							
1949 - 31 décembre	46,32	3,57	49,89	36,85	6,71	7,86	16,04
1950 - 31 décembre	60,68	7,24	67,92	49,24	8,96	10,52	17,10
1951 - 30 juin	62,12	9,93	72,05	59,71	10,06	13,62	22,81
1951 - 30 septembre	68,62	11,66	80,28	71,07	12,98	16,36	19,38
1951 - 31 décembre	76,04	16,67	92,71	78,17	13,13	20,15	15,30
1952 - 31 mars	79,90	20,87	100,77	86,20	13,62	22,28	17,99
1952 - 30 juin	78,72	21,17	99,89	86,18	11,45	22,19	19,32
1952 - 30 septembre	80,93	21,58	102,51	91,95	15,55	22,08	19,86
1952 - 31 décembre	82,51	21,64	104,14	91,46	14,51	21,35	18,21
1953 - 31 mars	85,29	23,15	108,44	89,59	13,55	22,35	19,54
1953 - 30 juin							11,90

(1) Y compris les opérations effectuées par la banque d'Etat du Maroc en tant qu'établissement privé.

(2) Y compris les comptes courants créditeurs.

b) Situation de la banque d'Etat du Maroc

DATE	ACTIF					PASSIF	
	Portefeuille commercial		Crédits				
	Total	Dont réescomptes aux banques	Total	Dont en faveur d'organismes publics	Bons du Trésor		
millions de francs							
1949 - 31 décembre	7.091	1.014	7.444	3.492	1.418		
1950 - 31 décembre	6.997	6.659	10.768	5.688	5.745	2.102	
1951 - 30 juin	7.062	6.684	15.022	6.868	3.070	2.602	
1951 - 30 septembre	14.614	12.725	17.978	8.645	4.538	2.015	
1951 - 31 décembre	18.071	15.764	17.728	8.523	3.832	1.429	
1952 - 31 mars	9.710	9.584	17.597	8.194	2.177	2.361	
1952 - 30 juin	12.309	9.464	16.545	6.938	832	2.357	
1952 - 30 septembre	16.903	13.077	18.865	9.395	807	2.849	
1952 - 31 décembre	20.747	16.771	18.954	8.513	3.781	2.100	
1953 - 31 mars	13.610	12.209	17.607	8.744	1.403	2.196	
1953 - 30 juin	12.534	11.141	18.752	10.105	963	2.435	

c) Valeurs mobilières

Indice des cours des valeurs à revenu variable cotées à Casablanca

Base 100 fin décembre 1938

GROUPES	1949	1950	1951	1952			1953	
	28 déc.	27 déc.	26 déc.	26 mars	24 sept.	31 déc.	25 mars	24 juin
Banques — Assurances	1.288	1.195	1.131	1.269	1.094	1.101	1.130	1.156
Sociétés immobilières	1.051	1.077	1.026	1.074	1.109	1.050	1.051	1.096
Sociétés de portefeuille	3.595	3.124	4.739	4.900	4.469	4.289	4.407	4.308
Eau — Electricité	338	332	413	425	409	421	442	503
Industries extractives	562	464	665	706	626	540	529	484
Transports	259	232	247	264	274	253	275	276
Industries alimentaires	4.483	4.124	5.266	6.019	5.919	5.514	6.372	6.398
Industries diverses	2.031	1.730	2.036	2.400	2.193	1.993	1.979	1.924
Commerce	3.954	3.752	4.300	4.635	4.287	3.634	3.797	3.677
Indice général	2.672	2.415	3.144	3.415	3.144	2.872	3.001	2.929

Les importations au Maroc dans le cadre du Plan Marshall⁽¹⁾

Le Maroc, en tant que pays participant à la zone franc, a été admis au bénéfice de l'Aide Economique à l'Europe, dénommée Plan Marshall, depuis sa mise en œuvre en 1948.

L'aide américaine, à laquelle ses promoteurs avaient assigné pour objectif l'élévation du niveau de vie dans les pays bénéficiaires, avait été conçue pour une durée de quatre ans et devait, en principe, arriver à expiration au 30 juin 1952.

Cette aide revêt, on le sait, plusieurs aspects.

La présente étude portera exclusivement sur l'aide directe dispensée sous forme d'attribution de crédits en dollars.

On peut se demander si, à ce point de vue, l'année écoulée a marqué pour le Maroc un changement par rapport à l'année précédente et dans quelle mesure des restrictions se seraient fait sentir pour ce territoire.

Un examen de l'activité du Plan pendant la période considérée fournira tout d'abord la réponse à cette question.

Dans une dernière partie, il sera esquissé un aperçu sur ce que l'Aide américaine a représenté pour ce pays qui en a été une des parties prenantes pendant plus de quatre ans.

I. — La situation de l'année 1952

Elle sera examinée successivement du point de vue des crédits ouverts, des engagements, des utilisations et des pertes de crédit.

a) Les crédits ouverts.

Au 31 décembre 1951, l'Office Marocain des Changes avait épuisé la totalité des crédits qui lui avaient été notifiés et il ne lui restait plus aucune disponibilité sur le Plan Marshall.

Les possibilités d'importations en 1952 dans le cadre de ce Plan dépendaient donc uniquement des crédits qui seraient notifiés en cours d'année.

Ceux-ci se sont élevés globalement, en y comprenant le fret, à une somme de 12.719.665 dollars, soit approximativement 50 % du programme en dollars libres de la même année.

En 1951, le montant de ces mêmes crédits ne s'était élevé qu'à 11.857.022 dollars. Il est vrai que si l'on tient compte des reliquats importants de l'année précédente (4.171.955 dollars), il avait pu être disposé d'une somme en réalité plus importante (16.028.977).

Quoi qu'il en soit, la confrontation des ouvertures de crédit en 1951 et 1952 permet de dire que cette der-

nière année n'a pas marqué un recul sur celle qui l'a précédée.

Les crédits reçus s'analysent comme suit :

Notifications à l'Office Marocain des Changes : 6.544.500 dollars.

Les postes les plus importants sont : le matériel de mines avec 1.228.500 dollars ; les pièces pour matériel agricole et l'équipement agricole, avec respectivement : 1.010.000 dollars et 520.000 dollars ; le fer-blanc : 1.317.000 dollars ; les produits pétroliers : 667.000 dollars.

Notifications à l'Office métropolitain des changes : 5.703.621 dollars, comprenant essentiellement du blé (3.855.478 dollars) et des produits pétroliers, près de 750.000 dollars.

b) Les engagements.

Des licences ont été délivrées en 1952 pour un montant total de 10.322.883 dollars dont 5.008.121 dollars par l'Office métropolitain des Changes.

Ces engagements laissent subsister au 31 décembre 1952, un reliquat disponible pour 1953 de 1.541.306 dollars auprès de l'Office Marocain des Changes.

Par comparaison, les engagements effectués en 1951 avaient été plus élevés (13.811.723 dollars) pour la raison exposée plus haut. Par contre, il n'était demeuré aucun reliquat de crédit.

c) Les utilisations.

Si l'on considère maintenant les utilisations, c'est-à-dire les paiements effectués aux Etats-Unis et correspondant à des importations effectives, on est amené à faire les intéressantes constatations suivantes :

Alors qu'en 1951, les utilisations des crédits s'étaient élevées à 9.992.370 dollars, elles atteignent pour l'année 1952, un total de 18 millions 849.262 dollars, soit près du double.

Il y a bien des raisons à cet état de choses, et la principale certainement consiste dans les très longs délais de livraisons que comportent les autorisations d'achat.

Ces délais varient avec la nature des produits à importer, mais il n'est pas rare qu'ils soient équivalents et même supérieurs à 18 mois. Il faut ajouter qu'ils peuvent faire l'objet de prorogations.

Comme les paiements n'interviennent qu'après embarquement de la marchandise, il n'est donc pas étonnant

(1) Extrait du « bulletin de statistique et de documentation financières », 1^{er} trimestre 1953.

nant qu'ils puissent correspondre à des ouvertures de crédit remontant à une date bien antérieure à celle de leur utilisation.

Ces considérations expliquent que les réalisations en 1952 soient plus importantes que les crédits notifiés aussi bien cette même année que l'année précédente.

d) Les pertes de crédit.

L'examen de l'activité de l'année écoulée ne serait pas complet si l'on ne signalait que les pertes de crédit, par suite de non dépôt de licences ou de fiches, ont été bien moins importantes en 1952 qu'en 1951 : 413.111 dollars au lieu de 1.676.235 dollars.

Les importateurs sont plus disciplinés et peut-être aussi les contrats se concluent-ils avec plus de facilités.

Au terme d'une période si pleine d'incertitudes sur l'avenir du Plan, on peut constater que la M.S.A. (Mutual Security Agency) s'est substituée à l'E.C.A. et que les crédits en dollars ont continué à être attribués au Maroc, sur un rythme au moins équivalent à celui de l'année précédente.

Si l'organisme distributeur a changé d'appellation, les procédures du Plan Marshall, mises au point pendant quatre années et qui ont fait leurs preuves, n'ont en rien été modifiées.

De sorte que, sur le plan de l'application, les dispositions valables les années précédentes, sont demeurées en vigueur.

II. — Situation générale

Laissant de côté les questions abstraites de procédure, il sera donné une vue d'ensemble très générale du Plan Marshall depuis son origine, en examinant tour à tour : les ouvertures de crédit et les utilisations.

Ainsi pourra mieux se mesurer la place qu'a occupée ce Plan dans les échanges du Maroc avec la zone dollar.

Depuis 1948, le Maroc a bénéficié de crédits en dollars s'élevant au total à 159.243.808 dollars.

1° Les ouvertures de crédit.

Sur ce total, la part du Plan Marshall représente un montant global de 88.497.216 dollars (cf Etat n° 1) soit 55 % de l'ensemble des crédits dollars dont ce territoire a pu disposer.

Ce chiffre à lui seul exprime suffisamment le rôle important qu'a joué le Plan dans l'économie marocaine d'après-guerre. Comment peuvent s'analyser les crédits Marshall ouverts depuis l'origine ?

Cette analyse a été effectuée sur de nouvelles bases en répartissant les crédits à la fois par années fiscales et par nature de produit.

Les crédits notifiés à l'Office Marocain des Changes qui en représentent la plus grande partie (61.500.153 dollars) ont été, en outre, classés en deux grandes rubriques : équipements et approvisionnements (cf. Etats n° 2, 3 et 4).

a) Classification par années fiscales :

Les crédits alloués au Maroc et gérés aussi bien par la Métropole que par l'Office Marocain des Changes, ont été groupés suivant les années fiscales américaines auxquelles ils se rapportent :

Année 1948-49	28.538.274	dollars
— 1949-50	26.785.317	—
— 1950-51	15.554.587	—
— 1951-52	8.648.127	—
— 1952-53	3.599.994	—

Les allocations au titre des deux premières années Marshall ont été, on le voit, bien supérieures à celles des années suivantes :

Ces réductions se sont trouvées fort heureusement compensées par des rapports plus importants de la Métropole en dollars libres, de telle sorte que les possibilités d'achat du Maroc sur la zone dollar ont été dans l'ensemble maintenues.

b) Classification par nature des produits :

Les crédits précités se divisent en deux grandes catégories :

Approvisionnements	53.337.700	dollars
Matériel d'équipement	29.788.599	—

Sur le total des crédits ouverts, les biens d'approvisionnement représentent un pourcentage de 64 %.

Les postes les plus largement dotés sont, par ordre d'importance :

— 1. Produits pétroliers	18.410.846	dollars	22,1 %
— 2. Matériel agricole (dont tracteurs)	9.428.716	—	11,3 %
— 3. Matériel de mines	8.793.000	—	10,5 %
— 4. Fer-blanc et métaux ferreux	8.765.280	—	10,5 %
— 5. Machines industrielles et véhicules	7.604.325	—	9,1 %
— 6. Coton et produits textiles	7.385.141	—	8,8 %
— 7. Pneumatiques	4.283.000	—	5,1 %

Aux crédits « marchandises » s'ajoutent encore ceux correspondant à des prestations de services (frêt, cf. Etat n° 7), soit 5.370.917 dollars.

2° Les utilisations.

Les crédits utilisés s'élèvent globalement au 31 décembre 1952 à 66.411.775 dollars.

Ils correspondent à des paiements effectués aux Etats-Unis pour, d'une part des marchandises effectivement importées : 63.954.149 dollars, et d'autre part du fret : 2.457.626 dollars.

Ces chiffres ne sont pas définitifs.

D'autres réalisations sont en cours, ou en voie de règlement, qui peuvent être chiffrées à 10.078.290 dollars, ce qui, d'ores et déjà, laisse une perte totale de 12.007.151 dollars.

Malgré cette réserve, la valeur des marchandises importées dans le cadre du Plan Marshall est déjà

considérable. Elle représente une contrevalue en francs de plus de 23 milliards.

Au regard de ce chiffre, les exportations du Maroc à destination de la zone dollar apparaissent très faibles. Elles s'établissent pour ces trois dernières années aux contrevalues en francs suivantes : 1 milliard 396.971, 2.694.107 et 4.381.621 (milliers de francs).

Si les exportations marocaines sont en progression, il faut cependant constater que les importations le sont encore davantage. Le déficit de la balance du Maroc

avec cette zone s'accentuerait si l'on ne tenait compte que des seules opérations commerciales.

Pour l'année 1952, le pourcentage de couverture des importations par les exportations en dollars n'est que de 16,7 %. Que nous réserve l'année 1953 ?

L'aide économique américaine sera-t-elle reprise sous la même forme et quelle sera au juste son ampleur ? Une autre formule arrivera-t-elle à se dégager ?

Autant de questions auxquelles il est, sans doute, encore trop tôt pour répondre.

R.HARDY.

Annexe 1. — Plan Marshall

Ventilation de crédits notifiés à l'Office Marocain des Changes au 31 décembre 1952

A) Equipements

N° du code	PRODUITS	1948 - 1949	1949-1950	1950-1951	1951-1952	1952-1953	Total
710	Génératrices et moteurs	140.000	170.000			68.000	387.000
720	Appareillages électriques	200.000	299.000		11.000	50.000	560.0000
730	Moteurs et turbines		222.000		32.000	90.000	344.000
740	Matériel Mines	1.294.000	3.838.193	942.264	240.000	988.500	7.302.957
750	Machines-outils	9.000	145.000			10.000	164.000
760	Machines pour le travail des métaux	9.000	158.600				167.600
770	Equipement agricole	713.416	1.266.000	597.000	100.000	420.000	3.096.416
771	Pièces pour matériel agricole....	947.000	2.440.000	120.000	910.000	100.000	4.517.000
780	Machines industrielles	806.625	1.842.000	80.000	85.000	368.000	3.181.625
820	Véhicules à moteur	555.000	1.384.000		147.000	210.000	2.296.000
830	Tracteurs à chenilles agricoles ..	260.300	695.000	350.000			1.305.300
831	Tracteurs à chenilles industriels..	713.700	1.208.000	205.000	—	—	2.126.700
832	Tracteurs agricoles à roues	375.000	135.000				510.000
840	Equipement aéronautique	30.000	447.000		40.000	40.000	557.000
850	Equipement pour chemins de fer	—	494.458	45.000	60.000	60.000	659.458
858	Equipement des navires	—	65.000		40.000	30.000	135.000
880	Installation-App. et Fournit. scient.	—	33.000		3.000	—	36.000
890	Produits industriels	—	101.000				101.000
Totaux équipements		6.062.041	14.943.251	2.339.264	1.668.000	2.434.500	27.447.056

Annexe 2. — Plan Marshall

Ventilation de crédits notifiés à l'Office Marocain des Changes au 31 décembre 1952

B) Approvisionnements.

N° du code	Produits	1948-49	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	TOTAL
120	Semences			30.000			30.000
220	Alcool ternaire			42.000	8.000	27.000	77.000
236	Insecticides			20.000		7.000	27.000
370	Prép. médic. et pharm.		50.000	45.000			95.000
380	Produits chim. autres qu'alcool ..	365.803	134.000	160.000		160.000	819.803
509	Graines de soja			600.000			600.000
390	Produits chimiques		467.500	252.000		90.000	809.500
540	Produits textiles	340.000	100.000	3.000.000			3.440.000
570	Bois de charpente			4.000			4.000
591	Papiers et produits en papier ..		7.000	10.000			17.000
620	Lubrifiants et conditionnés	3.263.343	1.942.000	1.735.000	547.000	120.000	7.607.343
640	Soufre, mastic, amiante	227.030	479.000	298.000	35.000	99.000	1.138.030
660	Soudure auto-chimique		10.000		5.000		15.000
692	Cuivre		20.000	330.000			350.000
891	Pneus, joints, gomme	965.000	1.193.000	2.038.000	40.000	47.000	4.283.000
1.451	Thé vert		700.000				700.000
1.602	Tabacs	625.000	330.000	350.000			1.305.000
1.701	Coton	1.347.141	1.448.000	850.000		300.000	3.945.141
1.905	Chiendent et tampico		25.000				25.000
6.608	Fer-blanc et métaux ferreux	2.463.280	2.785.000	2.200.000	1.317.000	—	8.765.280
	Totaux approvisionnements ..	9.596.597	9.694.500	11.960.000	1.952.000	850.000	34.053.097
	Totaux équipements	6.062.041	14.943.251	2.339.264	1.668.000	2.434.500	27.447.056
	Totaux	15.658.638	24.637.751	14.299.264	3.620.000	3.284.500	61.500.153

Annexe 4. — Plan Marshall

Crédits notifiés à l'Office Métropolitain des Changes (Part du Maroc) au 31 décembre 1952

Produits — Groupements	1948-49	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	Total
Charbon ATIC	1.370.115		146.796	405.453		1.922.364
Produits pétroliers G A C et GNAPO	9.473.263	151.259	431.791	542.196	204.994	10.803.503
Mat. mines S.N. MAREP	73.000	1.002.807	105.736	225.000	83.500	1.490.043
Divers S.N. MAREP	20.000	86.500	361.000		27.000	494.500
Cuivre GIRM	730.000	550.000	210.000			1.490.000
Métaux non ferreux ONIC	778.375					778.375
Corps gras GNAPO	434.883					434.883
Matériel chemin de fer C.F.M.		357.000				357.000
Blé ONIC				3.855.478		3.855.478
Totaux	12.879.636	2.147.566	1.255.323	5.028.127	315.494	21.626.146

Evolution et caractéristiques de la fiscalité marocaine⁽¹⁾

Ce qui caractérise la fiscalité marocaine, c'est, d'une part, l'hétérogénéité des éléments avec lesquels elle a été constituée et, d'autre part, la relative harmonie que révèle son ensemble actuel.

Cette contradiction apparente est facilement expliquable par un examen rapide de l'évolution historique de cette fiscalité.

Les sources de la fiscalité marocaine, en effet, sont multiples. Ce sont :

- 1^o Les anciens impôts coraniques qui ont été établis dans tous les pays musulmans, donc au Maroc, à partir de la conquête ;
- 2^o Les impôts perçus en conformité des accords commerciaux intervenus entre le Maroc et les puissances occidentales ;
- 3^o Ceux prévus par l'Acte d'Algésiras ;
- 4^o Enfin, ceux qui ont été institués en exécution de l'article premier du traité de Protectorat qui a prévu des réformes administratives, judiciaires, financières et autres, nécessaires par le régime nouveau institué par ce traité.

Au début du siècle, on se trouvait en présence d'un système fiscal extrêmement sommaire. Seul vestige des anciens impôts coraniques, le tertib, ou impôt agricole était plus ou moins bien appliqué selon l'honnêteté des collecteurs et la soumission des tribus au Maghzen.

Dans les villes, et plus particulièrement dans les ports, les droits de porte et de marché étaient perçus à peu près régulièrement, mais la ressource principale du pays était constituée par les droits de douane dont le taux avait été fixé à 10 % par le traité hispano-marocain de 1799, puis porté à 12,50 % par l'article 66 de l'Acte d'Algésiras.

Pour compléter cette organisation, l'Acte d'Algésiras avait prévu le recours à diverses ressources, notamment un impôt sur les propriétés bâties, un impôt sur les commerces, des droits d'enregistrement et des droits de timbre.

Mais l'institution du Protectorat a remis en cause ce programme et une fiscalité nouvelle est venue compléter ou remplacer l'ancienne.

A cet égard, il est facile de diviser le temps qui s'est écoulé depuis le Protectorat en quatre périodes, assez nettement délimitées.

Première étape de l'évolution.

A partir de la signature du Protectorat, on est entré dans une phase institutionnelle très féconde.

De 1912 à 1920, on s'est efforcé de réglementer les impôts prévus par l'Acte d'Algésiras et de mettre sur

pied un appareil fiscal, aussi simple que possible, comportant des impôts directs à caractère réel et indiciaire et des impôts indirects facilement applicables.

C'est ainsi qu'en 1915 voient le jour les dahir organiques réglementant le tertib, les droits d'enregistrement et les taxes intérieures de consommation sur les alcools et les sucre (1914-1915-1916).

Les dahir des 10 octobre et 15 décembre 1917 instituent le droit des pauvres et les droits de timbre. La taxe urbaine prévue par l'Acte d'Algésiras, et déjà réglementée en 1908, fait l'objet du dahir organique du 24 juillet 1918. Enfin, le dahir du 9 octobre 1920 crée et règle l'impôt des patentés.

La hardiesse de la conception du législateur de l'époque est soulignée par la mise en place d'un impôt tout à fait particulier sur les plus-values, qui était perçu en même temps que le droit d'enregistrement applicable aux mutations immobilières.

La deuxième étape.

Entre 1920 et 1938, les textes législatifs sont moins nombreux et, en général, peu importants. C'est une phase de transition au cours de laquelle on met au point, on étend, ou améliore l'assiette des impôts existants.

C'est ainsi que la taxe des prestations, appliquée en fait dès avant le Protectorat, fait l'objet du dahir du 10 juillet 1924. Les taxes intérieures sont étendues à de nouveaux produits et notamment aux hydrocarbures (6 janvier 1926).

Néanmoins, on crée quelques ressources accessoires telles que la taxe de licence des débits de boissons (22 septembre 1924), la taxe de vérification des poids et mesures (1925), les droits de garantie (1er octobre 1925) et, enfin, la taxe d'habitation avec laquelle apparaît pour la première fois, et d'ailleurs d'une façon très rudimentaire, la notion de la personnalité de l'impôt. (Dahir du 30 novembre 1927).

La troisième étape.

La troisième étape a commencé avec la guerre de 1939, pendant laquelle l'altération de l'économie marocaine, recroquevillée sur elle-même, a eu une répercussion très profonde sur le rendement des impôts.

En particulier, les droits de douane et les taxes intérieures de consommation ont accusé un fléchissement notable, proportionnel à celui du mouvement du commerce extérieur, alors que, d'autre part, des besoins nouveaux, nés de la guerre, se manifestaient.

(1) Extrait du « bulletin de statistique et de documentation financières » de la direction des finances, 1^{er} trimestre 1953, n° 49.

Cette étape se caractérise par le recours massif aux impôts directs que sont le prélèvement sur les traitements et salaires institué le 30 octobre 1939, la taxe de compensation familiale et le supplément à l'impôt des patentés institués respectivement les 25 mars et 12 avril 1941 enfin, en 1944, la contribution extraordinaire et le prélèvement sur les excédents de bénéfices.

La transformation qui en est résultée est remarquable.

Alors qu'en 1937 l'impôt indirect représentait 42 % des ressources du budget ordinaire et l'impôt direct 12,4 % seulement, en 1945 ces pourcentages sont passés respectivement à 31,5 % et 37 %.

Pour la première fois, dans un pays jeune, doté d'une organisation fiscale récente et encore mal assise, le rendement des impôts directs a dépassé sensiblement celui des impôts indirects. C'est dire combien, sur ce point, l'évolution avait été trop poussée.

La dernière étape.

La quatrième et dernière étape, celle dans laquelle nous sommes encore, a naturellement accusé un certain retour à la situation antérieure. On procéda d'abord à la suppression des impositions exceptionnelles du temps de guerre : contribution extraordinaire et prélèvement sur les excédents de bénéfices ; en sens inverse, la cessation du rationnement a permis une revalorisation très sensible des taxes intérieures de consommation.

Ces taxes, en effet, dont les taux sont spécifiques, pour la plupart, n'avaient pas été modifiées depuis 1936 en raison de la cherté atteinte par les produits taxés, et du marché noir. Leur rendement, exprimé en francs 1947, était devenu ridicule bas.

En revanche, ont été consolidés le prélèvement sur les traitements et salaires, le supplément à l'impôt des patentés et la taxe de compensation familiale.

Enfin, pour couronner l'édifice et assainir les finances municipales, a été instituée, à partir du 1er janvier 1949, la taxe sur les transactions qui a permis de supprimer les anciens droits de porte et quelques impôts particuliers qui avaient été institués au profit des municipalités, de 1942 à 1947.

**

La structure actuelle.

Au terme de cette évolution, le système fiscal marocain apparaît comme un tout relativement harmonieux.

Tout d'abord, trois impôts directs d'Etat à gros rendement, qui atteignent respectivement les produits de l'agriculture, les revenus du commerce et de l'industrie et de certaines professions libérales, enfin les salaires, émoluments, pensions et rentes viagères.

Ensuite, trois impôts indirects : les droits de douane, les taxes intérieures de consommation et les droits d'enregistrement et de timbre.

On peut constater une harmonie similaire dans les ressources municipales, puisque là encore nous avons trois impôts directs : la taxe urbaine, les patentés et la taxe d'habitation ; et un impôt indirect à gros rendement : la taxe sur les transactions.

Je soulignerai, en passant, la portée et l'intérêt de la réforme de 1949.

Sous l'ancien régime des droits de porte, qui étaient perçus par chaque municipalité pour son propre compte, toute création de collectivité locale était freinée par la crainte de réduire les ressources affectées à la ou aux villes les plus voisines.

Au contraire, avec la taxe sur les transactions dont le produit est versé à un fonds commun réparti en gros à concurrence de 80 % pour les municipalités et de 20 % pour les centres non érigés en municipalités, on a mis en place un cadre à l'intérieur duquel il est maintenant facile de placer les collectivités locales nouvelles que le gouvernement estimera devoir créer.

Les caractéristiques essentielles.

Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur les caractéristiques de la fiscalité marocaine ; quelques traits paraissent cependant devoir être plus particulièrement soulignés.

Elle est modérée.

1° Tout d'abord la fiscalité marocaine est modérée. Ceci est incontestable si on la considère dans son ensemble.

C'est d'ailleurs vrai pour presque tous les impôts existants dont les taux sont plus modérés que ceux correspondants de la métropole ou de l'Algérie.

Mais c'est encore plus vrai en raison d'un grand nombre « d'absences » d'ailleurs parfaitement motivées : il n'y a au Maroc, ni impôt sur les valeurs mobilières, ni impôt général sur les revenus, ni droits sur les successions.

La taxe à la production n'existe qu'à l'état embryonnaire ; quant à la parafiscalité, elle est encore très légère.

Prédominance raisonnable de l'impôt indirect.

En raison même de l'état d'évolution de la société marocaine, cette fiscalité demande plus à l'impôt indirect qu'à l'impôt direct, lequel est assis sur des situations durables et quelquefois, compte tenu de la personne du contribuable.

L'impôt direct, pour être juste, nécessite des moyens d'investigation qui font défaut au Maroc, en sorte qu'on ne peut lui demander beaucoup à moins de courir le risque de commettre des injustices.

On ne peut donc que se féliciter d'avoir eu à notre disposition, dès l'origine, une source de revenus facile et abondante dans les droits de douane qui, à eux seuls, assurent encore aujourd'hui le tiers des recettes du budget ordinaire.

Une constatation identique est généralement faite à l'égard de tous les pays jeunes qui ne sont pas encore dotés d'une organisation administrative très poussée.

Sont malheureusement aussi dans cette situation les pays vieux dont l'évolution administrative et sociale a peut-être été poussée trop loin et qui sont obligés de recourir à une superfiscalité pour satisfaire des besoins devenus excessifs.

Dans ces cas là, l'impôt direct arrive plus vite à saturation et c'est alors aux impôts indirects que les législateurs demandent le surcroît de recettes dont ils ont besoin.

D'ailleurs les pourcentages mentionnés ci-après montrent que la prédominance des impôts indirects au Maroc, est très raisonnable puisqu'elle est moins accusée que dans les deux autres pays nord-africains et même que dans la métropole.

Répartition des impôts directs et indirects

	FRANCE	ALGERIE	TUNISIE	MAROC
	Budget 1950	Budget 1951-1952	Budget 1951	
Impôts directs	24,9 %	19,2 %	27,6 %	34,4 %
Impôts indirects	75,1 %	80,8 %	72,4 %	65,6 %

Prédominance des impôts réels.

3° Dans le même ordre d'idées on relève une troisième particularité : le caractère des impôts directs.

C'est ainsi que le tiers prélevé sur les récoltes ou assis sur le cheptel ne tient pas compte du bénéfice réel ni de l'ensemble des ressources du contribuable, ni de ses charges de famille.

La patente, de même, est assise sur des indices. La taxe urbaine et le supplément à l'impôt des patentés frappent selon les mêmes taux des activités ou des profits identiques sans tenir compte ni de l'ensemble des revenus du contribuable, ni de ses charges de famille.

Seuls le prélèvement sur les traitements et salaires et la taxe d'habitation comportent des abattements ou des dégréments en raison des charges du contribuable.

Simplicité.

Le quatrième trait de notre fiscalité c'est qu'elle est simple.

Les dispositions législatives sont en général succinctes et comportent peu de modalités d'application dérogeant au droit commun. Le signalement de la loi fiscale ne devient indispensable que lorsque l'impôt exerce sur le contribuable une pression qui atteint la limite de la sécurité en sorte qu'une soupape devient nécessaire dès que certaines circonstances risquent de rompre l'équilibre.

Au contraire, des taux d'impôts modérés peuvent être supportés très facilement par les uns, un peu moins facilement par les autres ; mais deviennent rarement intolérables.

Neutralité.

C'est pourquoi aussi, et c'est le cinquième trait caractéristique, notre fiscalité reste neutre, c'est-à-dire qu'elle s'efforce, autant que cela est possible, de ne pas agir dans des domaines autres que fiscaux : elle n'a d'autre mission que de garnir les caisses du Trésor.

Naturellement ce dernier trait n'empêche pas le législateur en prononçant telle ou telle exonération, d'encourager telle ou telle forme d'activité. Mais il s'agit là d'un minimum d'intervention.

L'explication de l'équilibre.

Pour aussi sommaire qu'elle apparaisse, au moins par comparaison avec les autres, la fiscalité marocaine pourvoit néanmoins aux besoins de l'Etat.

Un tel résultat peut paraître étonnant. Qu'il s'agisse, en effet, de son équipement économique, administratif ou social, le Maroc compte tenu de son handicap au départ, n'a rien à envier à l'Algérie, à la Tunisie, et encore moins à certains pays orientaux.

Quelques causes de cette situation privilégiée sont évidentes. Tout d'abord le Maroc a, chaque fois qu'il l'a pu, pratiqué une politique d'emprunts qui s'est révélée heureuse. Pour s'équiper il n'a pas hésité à emprunter et chaque dévaluation de la monnaie a contribué à alléger son passif.

C'est pourquoi l'amortissement de la dette chérifiennne n'absorbe, encore cette année, que 11,48 % des recettes du budget ordinaire, alors qu'au cours de ces quatre dernières années des emprunts massifs ont été contractés, en particulier, auprès du fonds de modernisation et d'équipement.

C'est un argument qu'il ne faut pas oublier, le cas échéant, de mettre en relief : le Maroc s'est équipé à bon compte. S'il avait dû emprunter en dehors de la zone franc, sa dette serait à peine supportable et son équipement ne serait certainement pas parvenu à mi chemin de ce qu'il est aujourd'hui.

Le deuxième élément favorable est que le Maroc ne supporte pas de dépenses militaires. Aux termes du traité de Protectorat la France s'est engagée à défendre l'intégrité de l'Empire chérifien. Cet engagement, la France le tient gratis.

— La troisième cause réside dans le fait que le Maroc bénéficie d'importantes ressources à caractère domanial. Il faut comprendre sous ce vocable, l'ensemble des recettes qui ne sont pas supportées par le contribuable marocain et que le trésor chérifien se procure grâce à une exploitation rationnelle du patrimoine national.

Entrent dans cette catégorie les revenus du domaine immobilier de l'Etat, qu'il s'agisse de la location des immeubles du domaine privé ou de la vente des produits forestiers (ces derniers sont évalués, en 1953 à un milliard 540 millions).

Ensuite les bénéfices réalisés par l'Office chérifien des phosphates. On sait que le règlement minier a consacré le principe de la domanialité des mines, ce qui permet à l'Etat marocain de retirer de l'exploitation des produits du sous-sol, des bénéfices substantiels.

Ces bénéfices, il les obtient d'une façon directe par l'entremise de l'Office des phosphates et, d'une façon indirecte, d'abord par une taxe de sortie qui atteint la plupart des produits miniers au moment de leur exportation — ce qui est le cas de la presque totalité de la production — ensuite par des redevances minières instituées en contrepartie des permis miniers.

Les prévisions, à ces deux titres, dépassent pour 1953 : 1 milliard 900 millions.

Enfin, l'Etat tire encore des ressources non négligeables des bénéfices procurés par le monopole des tabacs.

Nous obtenons, ainsi, au total un chiffre qui représente pour 1952 et 1953 plus de 14 % des recettes du budget ordinaire.

Il n'est pas douteux que c'est là un élément extrêmement favorable pour le contribuable marocain.

Le problème de demain.

Ces trois particularités suffisent à expliquer l'aisance des finances marocaines, aisance à laquelle on doit d'avoir pu réaliser un équipement rapide.

Mais la question qui se pose est précisément celle de savoir si un tel effort pourra être continué sans demander davantage au contribuable.

A cet égard il faut faire une distinction entre l'équipement administratif, culturel et social qui n'est pas rentable, et l'équipement économique qui, en principe, doit être rentable.

Tout équipement, en effet, entraîne pour l'avenir des frais de fonctionnement auxquels les budgets auront à faire face.

Si l'équipement est la cause directe ou indirecte de plus-values fiscales, il n'en résultera aucun déséquilibre du budget. Mais il n'est pas douteux que l'équipement administratif, culturel ou social ne procure pas de plus-values positives.

Toute la difficulté consiste donc à équilibrer harmonieusement équipement rentable et équipement non rentable et à ne recourir à l'emprunt qu'à des fins d'équipement rentable. Même dans ces limites il faut encore choisir les travaux les plus immédiatement productifs afin d'accélérer le plus possible le mouvement général des affaires et, par voie de conséquence, les rentrées fiscales.

Ce sont les plus-values ainsi dégagées, qui serviront à leur tour de gage aux dépenses d'équipement non rentable.

Les taxes pour services rendus.

Un aspect particulier de cette rentabilité mérite d'être souligné.

Parmi les grands travaux que l'Etat effectue sur son budget général, quelques-uns sont destinés à rendre aux usagers des services qui doivent être justement rému-

nérés. C'est ainsi que les installations des P.T.T. servent à tous les usagers de cette administration, que les barrages donnent de l'eau et de l'électricité, que les ponts et les routes servent à la circulation des véhicules, et les exemples pourraient être multipliés.

Or, si l'on veut éviter une surcharge aux budgets à venir, il faut se préoccuper d'assurer l'équilibre des services.

Autant il est normal de prélever sur l'impôt exigé des contribuables les fonds nécessaires au fonctionnement des services publics administratifs, culturels ou sociaux, autant il est illégitime d'user du même procédé même pour partie, pour atténuer le coût des services que l'Etat rend dans les mêmes conditions qu'ils pourraient l'être par des entreprises privées.

Il n'y a aucune raison, en effet, pour subventionner la personne qui utilise le téléphone ou celle qui utilise l'eau des barrages. Or, c'est à une subvention qu'équivaut un prix trop bas des services publics.

Conclusion

On a vu, en effet, que le système fiscal marocain est simple et que le prélèvement reste très modéré.

A défaut d'avoir calculé le revenu national, on ne peut dire quel est le pourcentage de ce revenu qui est affecté à l'impôt, mais un fait est certain, c'est qu'il est faible. Nous le situerions, si nous avions à faire une approximation, aux environs de 5 %, plutôt au-dessous qu'au-dessus. L'Etat recevant peu, il ne peut distribuer beaucoup, c'est pourquoi le Maroc ne peut, en l'état, se payer le luxe d'interventions ailleurs justifiées par un mécanisme de prélèvements et de redistributions infinité plus poussé.

Le juste prix des services publics est donc une des conditions nécessaires au maintien d'une fiscalité légère.

Or, et ce sera notre conclusion, il est essentiel que la fiscalité marocaine reste modérée.

Il faut, ici, se rappeler que le Maroc est un pays de porte ouverte appelé, par conséquent, à subir la concurrence internationale.

Ses industries, sauf circonstances exceptionnellement favorables, ne peuvent se développer que si elles bénéficient de conditions de production les meilleures.

Un bas prix de revient suppose donc des charges fiscales modérées, une main-d'œuvre et des services bon marché, car les impôts directs grèvent les entreprises, les impôts indirects sur les consommations (droits de douane, taxes intérieures, taxes sur les transactions) influencent à la hausse le coût de la vie et ont une action sur le prix de la main-d'œuvre et sur les prix de revient des produits.

C'est donc, pour le Maroc, une condition sine qua non de maintenir ce climat favorable à la prospérité de son économie alors, surtout, que seule l'augmentation de sa productivité permettra d'alléger progressivement la charge considérable que constitue le déficit de sa balance des comptes et de nourrir les excédents de population que son évolution démographique révèle chaque année.

En augmentant notre production et nos exportations nous pourrons équilibrer notre balance commerciale et nous procurer les devises et les fonds nécessaires pour payer les importations indispensables dont le volume en valeur relative doit d'ailleur décroître au fur et à mesure que les besoins locaux seront couverts par les productions locales.

Il faut donc aussi encourager tout ce qui est de nature à développer les industries qui participent à l'équilibre de notre balance des comptes qui nous procurent le revenu national.

La rentrée des impôts est, en effet, plus que propor-

tionnelle à l'augmentation du revenu national en raison des exonérations dont bénéficient les économiquement faibles.

L'élévation des niveaux de vie par l'accroissement de la production permettra donc seule l'équilibre des budgets futurs dans des conditions satisfaisantes.

R. POURQUIER

*directeur adjoint
chef de la division des régies
financières à la direction des finances*

Extraits du rapport du Conseil d'administration de la Banque d'Etat du Maroc

En Zone française du Maroc le souci d'élever le niveau de vie d'une population qui s'accroît de quelque 100.000 habitants par an, exige le maintien de l'effort d'équipement entrepris depuis plusieurs années dans le domaine de la production comme sur le plan social.

A cet égard de réels progrès ont été accomplis, particulièrement pour l'équipement scolaire et sanitaire.

Le nombre d'élèves marocains fréquentant les établissements publics d'enseignement atteint près de 200.000, en augmentation annuelle moyenne de 20.000. L'enseignement professionnel technique doit être particulièrement développé pour fournir les cadres spécialisés qui manquent encore.

Le nombre de lits d'hôpitaux a presque doublé en quatre ans et continue à progresser régulièrement. La multiplication des dispensaires à l'intérieur du pays et des formations sanitaires mobiles témoigne également de l'œuvre réalisée.

Dans le domaine économique, l'année 1952 semble marquer la fin d'une période de facilité et ouvrir la voie d'une adaptation meilleure mais laborieuse aux besoins du pays.

Les circonstances atmosphériques n'ont pas été favorables à la récolte des céréales. Les évaluations concernant les quatre céréales principales atteignent 23 millions de quintaux, chiffre sensiblement plus faible que celui de l'année 1951 malgré l'augmentation des emblavures.

Le développement de la culture du riz dans la plaine du Rharb se poursuit. Les rendements obtenus sont excellents et la production suffit à couvrir la consommation locale. L'extension de cette culture paraît toutefois devoir poser certains problèmes.

Les intempéries et les maladies de la vigne ont influencé la récolte de raisin de vinification : la production de vin n'a pas dépassé 600.000 hectolitres, inférieure de 40 % à celle de 1951.

La campagne des agrumes, en revanche, a donné des résultats satisfaisants. Les exportations se sont élevées à

3,9 milliards de francs. La France est restée l'acheteur le plus important, alors que la concurrence d'autres pays producteurs provoquait la baisse des ventes à l'étranger. Les exportations en Allemagne ont diminué de 30 % n'atteignant plus que 22.000 tonnes, et elles ont été infimes en Angleterre.

La récolte d'olives est en diminution par rapport à celle de l'année précédente qui avait été exceptionnelle.

Les cultures industrielles, en dehors de celle du lin, ne sont encore pratiquées que de façon expérimentale.

La région de Meknès s'avère favorable à la culture de la betterave sucrière qui ne pourra cependant être développée que si elle est appuyée par une organisation industrielle. La production de coton a augmenté ; les résultats des plantations de ricin permettent d'envisager l'extension de ces cultures.

L'état sanitaire du cheptel, satisfaisant pendant la plus grande partie de l'année a été influencé par la sécheresse de l'hiver puis par les pluies : des pertes ont provoqué la hausse des cours. Un accroissement important du troupeau n'est d'ailleurs pas souhaitable dans l'état actuel des ressources fourragères du pays.

La production de laine s'est maintenue sensiblement au même niveau, comme celle des cuirs et des peaux.

La trésorerie des exploitants agricoles paraît dans certains cas assez serrée, ainsi qu'en témoigne le recours plus fréquent au crédit des Banques et Organismes spécialisés.

Le développement de la production agricole chez les cultivateurs marocains qui possèdent les neuf dixièmes des terres arables est une nécessité fondamentale. L'action des Services officiels en vue de perfectionner les méthodes de culture et d'élevage donne déjà des résultats heureux. L'exécution du programme d'irrigation mis au point dans le cadre d'un deuxième Plan Quadriennal de Modernisation et d'Équipement paraît devoir aider à résoudre les problèmes agricoles, facteurs essentiels de la prospérité marocaine.

La mise en valeur des sources d'énergie conditionne une activité industrielle profitable.

Bien que l'achèvement de l'ensemble des travaux de l'Oued-el-Abid marque un certain retard, l'Energie Electrique du Maroc a pu satisfaire la demande d'électricité dont la progression est rapide. La production de l'année 1952 s'est élevée à 720 millions de Kwh, en augmentation de près de 100 millions par rapport à l'année précédente. En raison des pluies insuffisantes, la contribution des centrales hydrauliques n'a guère dépassé 30 %.

La production des Charbonnages Nord-Africains à Djerada est en augmentation atteignant 460.000 tonnes. La modernisation du matériel a permis une amélioration considérable du rendement moyen qui est passé de 300 kgs par journée d'ouvrier au fond en 1946 à 520 kgs en 1952.

La Société Chérifienne des Pétroles a porté sa production à plus de 100.000 tonnes, en augmentation de près de 33 %. Ce chiffre encore faible, eu égard à une consommation annuelle d'hydrocarbures de l'ordre de 850.000 tonnes, donne cependant la mesure de l'effort accompli.

L'Office Chérifien des Phosphates a dû réduire son extraction de 15 % environ en raison du fléchissement des ventes à l'étranger. Celles-ci sont cependant passées en valeur de 17 à 18 milliards de francs. Les nouvelles méthodes d'exploitation permettent d'améliorer sensiblement le rendement.

L'extraction des minerais de fer et de manganèse est en augmentation; la valeur des exportations de manganèse s'est élevée à 5,4 milliards de francs.

La production des mines de plomb, qui a atteint 115.000 tonnes, a quadruplé en quatre ans. Quant au zinc, le minerai extrait dépasse 51.000 tonnes, alors qu'il n'était que de 3.500 tonnes en 1948. La hausse des cours du cuivre en cours d'année a provoqué la reprise de l'exploitation de certaines mines.

La situation des industries de transformation mérite d'être suivie.

Bien que la pêche ait été plus favorable qu'en 1951, l'industrie de la conserve est fortement gênée par la concurrence du Portugal notamment. L'effort de concentration réalisé par quelques industriels doit leur permettre de surmonter la crise actuelle.

L'industrie des corps gras reste suréquipée, cependant que les autres industries alimentaires — en particulier le raffinage du sucre — font preuve d'une large activité.

Par ailleurs, les prix des tissus de fabrication locale ne paraissent pas toujours en état de soutenir la concurrence des importations.

Deux nouvelles usines de ciment ont été mises en service : la production ne suffit pas toutefois à couvrir les besoins de la construction qui s'accroissent d'une importante demande pour la fabrication de matériaux agglomérés.

Les engrains spéciaux, produits de l'industrie chimique, trouvent un débouché facile au Maroc et à l'étranger. L'installation d'une importante fabrique de cellulose dans la région de Port-Lyautey est encore au stade des travaux préliminaires.

L'action de l'administration en faveur de l'artisanat donne des résultats encourageants. La modernisation des techniques et le perfectionnement de l'outillage ont permis une nette amélioration de la qualité et un certain accrois-

sement de la production. L'extension des coopératives paraît être un élément favorable au maintien d'une activité traditionnelle dont les produits ont obtenu des succès au cours de diverses foires internationales.

Bien que soutenu par un effort général, le rythme de la construction reste insuffisant au regard de l'ampleur des besoins en matière de logement. Les Pouvoirs publics s'attachent particulièrement à l'amélioration de l'habitat marocain, rendu indispensable par l'afflux de la main-d'œuvre dans les centres urbains. L'action de certaines sociétés parmi lesquelles votre Institut, qui ont pris en charge le logement d'une partie de leur personnel, facilite d'autant la solution de ce problème primordial.

L'entretien et l'amélioration du réseau routier incombe aux Services de Travaux Publics dont l'activité mérite d'être soulignée : la Zone Française du Maroc possède environ 50.000 kilomètres de routes et de pistes dont 11.500 kilomètres goudronnés ou bitumés.

La Compagnie des Chemins de Fer du Maroc assure dans des conditions favorables un trafic qui a triplé depuis 1938. La modernisation du matériel de traction et des voies a permis de réduire les dépenses de combustibles et les frais d'entretien. Le trafic total en 1952 atteint près de 7.200.000 tonnes.

Le mouvement total des ports s'est maintenu en 1952 sensiblement au niveau de 1951. Le développement des installations est toutefois activement poursuivi : extension du port de Casablanca, qui a d'ores et déjà permis d'en résorber l'encombrement ; aménagement des ports de Safi et de Port-Lyautey ; début de création à Agadir d'un port en eau profonde qui contribuera à la mise en valeur d'une région encore insuffisamment reliée à l'ensemble du réseau de communications. L'extension du port de Nemours à laquelle concourent l'Algérie et le Maroc entre dans la voie des réalisations.

Les différentes compagnies aériennes ont amélioré sensiblement le confort et la rapidité des liaisons par avion.

La commodité des communications est un facteur favorable au développement du tourisme, dont l'apport financier évalué à 20 milliards de francs environ en 1952 constitue un élément intéressant de la balance des paiements.

Le déficit du commerce extérieur s'est en effet accentué. Les chiffres comparés des années 1951 et 1952 s'établissent comme suit :

	POIDS (en tonnes)	VALEUR (en milliards de francs chiffres arrondis)		
	1951	1952	1951	1952
Importations ..	2.334.000	2.562.000	160	180,5
Exportations ..	6.923.000	6.552.000	87	95
Déficit de la balance commerciale			73	85,5

Le pourcentage en valeur des importations couvertes par les exportations s'abaisse à 52,6 %.

La part de la zone franc dans le commerce extérieur représente 64 % des importations et 56,5 % des exportations.

L'arrêt de la cour de La Haye intervenu le 27 août 1952 dans le différend qui opposait les Etats-Unis

d'Amérique et l'administration marocaine au sujet des importations sans attribution de devises a provoqué l'assouplissement de la législation en vigueur : les dispositions prises ne paraissent pas avoir eu, jusqu'ici, d'incidence importante sur l'économie marocaine.

Le commerce intérieur a été influencé par divers facteurs : stocks importants touchés par la baisse des prix au début de l'année, resserrement des trésoreries, diminution du chiffre d'affaires malgré le développement du crédit à la consommation.

Les prix, en baisse pendant le premier semestre, ont ensuite marqué une certaine hausse : l'indice général des prix de détail s'establit en décembre 1952 à un niveau légèrement supérieur à celui de 1951. Le salaire horaire de base du manœuvre a été augmenté de 10 % en février pour tenir compte de la hausse du coût de la vie enregistrée en 1951.

La stabilité relative de l'économie marocaine au cours de l'exercice s'est traduite par une évolution moins rapide de la circulation monétaire qui est passée de Fr. 40.845.951.945 le 31 décembre 1951 à Fr. 45.795.725.470 le 31 décembre 1952, soit une augmentation de 12 % seulement contre 36 % l'année précédente.

Dans le même temps, la masse des moyens de paiement s'élevait de 163 à 180 milliards de francs, en raison principalement du développement des dépôts bancaires qui passent de 92 à 104 milliards.

Les engagements de leur côté se sont accrus dans une proportion analogue mais très inférieure à celle de 1951. A la fin décembre 1952, les crédits utilisés, y compris les crédits directs consentis par notre institut, dépassaient 91 milliards de francs contre 78 milliards en décembre 1951. Les effets remis au réescompte s'élevant aux mêmes dates à 17,4 et 20,6 milliards, c'est de 95,4 à 11,6 milliards de francs que se trouve porté le concours total des banques à l'économie marocaine.

Le financement d'opérations d'intérêt général garanties par le Gouvernement Chérifien représente une part importante de ces chiffres. La Caisse Marocaine des Marchés, d'autre part, a développé son activité et rend des services appréciés en permettant la mobilisation des marchés administratifs dans les meilleures conditions de sécurité.

Les investissements privés, après avoir subi un certain ralentissement au début de l'année, ont repris un rythme normal. En revanche, l'activité de l'Office de Cotation de Casablanca s'est sensiblement réduite au cours du deuxième semestre. L'indice général des cours des valeurs à revenu variable est, le 31 décembre 1952, en baisse de plus de 10 % par rapport au 31 décembre 1951.

Les capitaux à long terme disponibles restent rares. Cependant, en octobre, le Gouvernement Chérifien a pu émettre un Emprunt à garantie or dans des conditions précisées plus loin.

Le placement des Bons d'Equipement est assez large. Les émissions effectuées au cours de l'année ont porté sur 6 milliards de francs, représentant une part appréciable des ressources du budget extraordinaire de la zone française.

Les recouvrements au titre du budget ordinaire de 1952, bien qu'ils ne soient pas encore complètement terminés, dépassent déjà les prévisions.

Le montant total des recettes budgétaires prévues pour 1953, en augmentation de près de 15 milliards par rapport

à 1952, atteint Fr. 92.112.000.000, comprenant la dotation du Fonds Français de Modernisation et d'Equipement, fixé à Fr. 14.790.000.000.

Les prévisions de dépenses s'élèvent au total à Fr. 92.112.000.000 dont Fr. 37.162.000.000 consacrés aux dépenses d'équipement, qui marquent ainsi une progression relativement plus forte que les dépenses ordinaires. L'incertitude relative à la réalisation de certaines recettes a cependant conduit le Gouvernement Chérifien à bloquer une tranche de Fr. 1.060.000.000 de dépenses d'équipement.

La charge de la dette publique s'élève de Fr. 5,5 à 7,1 milliards.

Bien que certaines réductions de crédits et une légère augmentation des taxes téléphoniques et radiophoniques aient été nécessaires pour assurer l'équilibre des prévisions budgétaires, les finances publiques demeurent saines.

La situation économique de la zone espagnole du Maroc est restée stable pendant l'année 1952.

La campagne de céréales, affectée comme en zone française par les intempéries, a été peu favorable, de même que les résultats de la récolte d'olives et des cultures maraîchères ; en revanche, les récoltes d'agrumes et de pommes de terre ont été bonnes.

La culture du coton, en raison des conditions atmosphériques, n'a pas donné entière satisfaction à ses promoteurs. Cependant, deux usines d'égrenage doivent être installées dans les environs de Villa Nador.

L'état du cheptel a été éprouvé par l'hiver et l'approvisionnement en viande de la zone a dû être complété par des importations de zone française et d'Espagne.

La production d'énergie électrique, en grande partie d'origine hydraulique, est en progression. Elle a permis d'assurer la consommation de la zone sans restrictions et a laissé disponible un certain excédent qui a été dirigé sur Tanger comme les années précédentes.

L'achèvement des travaux des barrages de la Moulouya est prévu pour 1955. Le programme comprend la construction de deux usines électriques, l'une en zone française, l'autre en zone espagnole, dont les possibilités de production atteindraient 80 millions de kwh par an. Ces ouvrages permettront en outre l'irrigation d'une vaste superficie cultivable.

Le fer reste la principale exportation minière de la zone. Il convient cependant de noter l'augmentation des exportations de minerai de manganèse et de minerai de plomb, les chiffres étant encore modestes.

Favorisée par une heureuse campagne de pêche, l'industrie des conserves de poisson a travaillé dans des conditions intéressantes. La plus grande partie de la production est exportée par Tanger principalement en Espagne et en Italie.

L'activité des autres industries est satisfaisante. L'installation d'une usine de ciment à Tétuan se poursuit. Cette région comprend également une manufacture d'allumettes qui exporte une partie de sa production.

Bien que le commerce extérieur soit en augmentation sensible, particulièrement avec Tanger, le plafond fixé pour les échanges avec la zone française n'a pas été atteint. Il est permis d'espérer que les relations commerciales entre les zones espagnole et française pourront être développées dans le cadre des nouveaux accords conclus pour 1953.

Un emprunt spécial de 260 millions de pesetas, destiné à financer le plan quinquennal de travaux publics, a été émis avec succès par l'administration de la zone.

Les recouvrements budgétaires de l'année atteignent 235 millions de pesetas. Le montant des dépenses s'est élevé à 381 millions, l'aide de l'Espagne continuant à assurer l'équilibre du budget.

L'année 1952 marque pour la zone de Tanger une diminution sensible de l'activité commerciale et immobilière.

Les trafics maritime et aérien enregistrent cependant une certaine augmentation : les mouvements du port, comprenant le transit, ont dépassé 260.000 tonnes.

Le montant des importations s'élève à 12.800.000.000 de francs, les exportations atteignant seulement 1.200.000.000. Le déficit de la balance commerciale passe ainsi de 9 milliards de francs à plus de 11 milliards et demi.

Les échanges commerciaux avec la zone espagnole du Maroc ont augmenté de plus de 60 % pendant qu'ils restaient stables avec la zone française. Il faut noter que la nouvelle réglementation des importations en zone française supprime les restrictions concernant les produits de fabrication tangéroise.

Le ralentissement de la construction s'est poursuivi : de nombreux logements sont vacants d'où une baisse relative des loyers qui restent cependant élevés.

La Société du Port de Tanger a procédé à divers travaux d'entretien et achevé la construction de quais secondaires. Le programme d'extension du port a été approuvé par l'Assemblée Législative qui y a affecté le

produit d'une taxe de consommation de 1 % : l'adjudication des travaux a été lancée à la fin de l'année.

Le marché des changes, particulièrement au cours du premier trimestre, a enregistré une certaine instabilité. Les fluctuations du franc, liées à la situation économique et politique en France, ont atteint une certaine amplitude. La peseta a fait preuve de fermeté.

Pour la première fois depuis la mise en vigueur de l'entrepôt fictif à Tanger, l'augmentation du stock d'or en fin d'année a été insignifiante : le stock global en entrepôt fictif atteint 50 tonnes le 31 décembre 1952.

L'arrêté du budget de la zone pour 1952 fait ressortir un excédent de recettes de 535 millions de francs contre 719 millions en 1951.

En dépit des signes de stabilisation économique au cours de l'année 1952, les opérations de la Banque d'Etat du Maroc ont marqué un nouveau développement. En zone espagnole cependant, l'activité bancaire de nos agences reste limitée principalement aux opérations de l'administration.

La moyenne mensuelle des crédits utilisés s'accroît de près de 25 % par rapport à l'année précédente.

Notre concours au financement d'opérations d'intérêt général s'est développé et l'appel des banques au réescompte enregistre une certaine augmentation en valeur absolue. En outre, les Banques ont utilisé de façon plus suivie les avances sur Bons du Trésor et sur Bons d'Équipement. Toutefois, la marge entre l'ensemble des facilités dont elles disposent et l'utilisation qu'elles en font reste importante.

Bilan au 31 décembre 1952

A C T I F	AVANT REPARTITION DES BÉNÉFICES	P A S S I F	
	Fr.	Fr.	
Encaisse-or	5.444.057.379	Capital	46.200.000
Disponibilités en devises	1.996.481.330	Réserves (légale Fr 11.550.000)	231.550.000
Disponibilités en francs français	5.676.810.463	(supplémentaire » 220.000.000)	
Bons du Trésor en France	2.700.000.000	Billets de banque en circulation	45.795.725.470
Portefeuille-Titres	855.928.029	Billets de banque en circulation, Hassani (Pesetas Hassani 35.640)	67.716
Portefeuille-Effets	22.913.654.938	Effets à payer	12.065.555
Monnaies diverses	320.404.968	Comptes créditeurs	9.246.910.929
Correspondants hors du Maroc	1.897.592.578	Comptes spéciaux et divers	1.183.930.798
Correspondants au Maroc	1.697.221.716	Comptes d'encaissement	554.477.303
Effets à l'encaissement	554.477.303	Trésor Public à Paris (Compte d'opérations, Convention du 29 décembre 1921)	1.192.170.084
Comptes débiteurs	16.023.005.367	Gouvernement marocain (zone française)	2.585.867.986
Comptes spéciaux et divers	1.928.156.147	Gouvernement marocain (zone espagnole)	1.054.160.337
Gouvernement marocain, zone française (Convention du 28 décembre 1921) ..	15.000.000	Gouvernement marocain (zone tangéroise)	589.085.061
Avances suivant convention du 30 juin 1947 et avenants	2.800.000.000	Caisse de prévoyance et fonds de retraite du personnel	536.090.708
Gouvernement marocain, zone espagnole (Convention du 23 mars 1928)	2.539.133	Comptes d'ordre divers	2.716.653.270
Immeubles	243.383.701	Bénéfices reportés de l'exercice 1951	11.668.473
Caisse de prévoyance et fonds de retraite du personnel (Portefeuille. Titres) ..	454.060.488	Bénéfices de l'exercice 1952	124.556.180
Comptes d'ordre divers	358.406.330	Total	65.881.179.870
Total	65.881.179.870		

Le crédit à moyen terme dont nous assurons le contrôle est en nouvelle extension. Cependant, la part qu'il représente dans l'ensemble du concours des banques à l'économie marocaine est stable.

La distribution du crédit demeure aussi libérale que possible. Votre Institut, dont le taux d'escompte est inchangé à 3,50 %, ne s'est toutefois pas départi de la vigilance exigée par la situation.

Resté pendant plusieurs années à l'état de projet en raison des difficultés qu'il paraissait devoir soulever, le regroupement des titres de la dette chérifienne à long terme a été mis au point au cours de l'année par l'administration chérifienne avec notre concours.

L'emprunt à garantie or émis par le gouvernement chérifien a été réservé aux compagnies d'assurances. D'un montant de 898 millions de francs, au taux de 4 1/2 %, il est amortissable en 60 ans. La Banque d'Etat du Maroc a prêté son concours à cette opération.

Les émissions de Bons d'Equipement ont porté sur 6 milliards de francs réalisées par tranches égales en avril et en décembre. Votre Institut a, d'autre part, procédé au remboursement des Bons d'Equipement à 4 ans placés en 1948 ainsi que d'une partie des Bons émis en 1950 et arrivés à leur première échéance.

Comme l'année précédente, nous avons participé au placement d'un Emprunt 6 1/2 % de la Caisse de Prêts Immobiliers, amortissable en 10 ans dont le montant est de 500 millions de francs.

En zone française, les mouvements d'espèces effectués par nos services de caisse ont atteint Fr. 320 milliards contre 280 milliards en 1951. Les Chambres de compensation, organisées par la Banque d'Etat du Maroc, ont d'autre part traité sur les différentes places où elles sont installées, des opérations portant sur 667 milliards de francs contre 520 l'année précédente. A Casablanca, 545 milliards de chèques, d'effets ou de virements sont passés en compensation.

EXTRAITS DU RAPPORT DES CENSEURS

Nous vous avions signalé l'an dernier l'augmentation particulièrement importante des moyens de paiement au Maroc au cours de l'année 1951. C'est sur un rythme beaucoup plus modéré que la masse monétaire a continué de se développer dans le Protectorat en 1952 : elle ne s'est accrue, au cours de cet exercice, que de 8,88 % au lieu de 30,21 % en 1951 ; sa progression est, cette fois, inférieure à celle que nous observons en France, soit 13 %.

Si nous considérons les principaux éléments qui composent la masse monétaire, nous faisons les constatations suivantes :

La circulation fiduciaire subit une hausse de 12,11 % se rapprochant sensiblement du pourcentage atteint dans la Métropole (12,8 %). Compte tenu des émissions de monnaie métallique relativement plus élevées au Maroc, le comportement de la monnaie manuelle s'est trouvé à peu près le même dans l'un et l'autre territoire.

Au contraire, le montant des dépôts à vue, base de la monnaie scripturale, n'a augmenté au Maroc, à la suite d'importants reflux de capitaux vers la Métropole, que de 7,54 % contre 13,3 % en France.

Pour le Protectorat, les proportions respectives des billets en circulation et des dépôts à vue représentent approximativement 30 % et 70 % du total de la masse monétaire.

La poussée des prix de l'été 1951 a fait place, au Maroc comme en France, à une stabilité relative. Suivant la baisse des cours mondiaux des matières premières et des frets, l'indice marocain des prix de gros industriels a reculé de 10 % tandis que les prix de gros des produits alimentaires, plus sensibles aux conditions locales, après avoir diminué pendant le premier semestre, accusaient au cours du second semestre une certaine progression.

En définitive, l'indice général des prix de gros s'inscrit en hausse de 7,5 %. Quant aux prix de détail leur indice, à Casablanca, augmente légèrement en fin d'année et s'établit à 6,46 % au-dessus du niveau atteint en 1951.

L'établissement des bases aériennes s'est poursuivi au cours de l'année 1952. Par ailleurs, les investissements du secteur public et du secteur semi-public ont dépassé d'environ 20 % ceux de l'année précédente. La part que le gouvernement français a financée sur les ressources du Fonds de Modernisation s'est élevée à 13 milliards.

A un afflux au Maroc de capitaux le plus souvent publics, venus de la Métropole, s'est opposé dans le sens

Maroc-France un reflux de capitaux privés, sensiblement plus élevé que l'année précédente. Tant sous l'influence de rapatriements de dépôts que sous l'effet du déficit encore accru de la balance commerciale, l'excédent des transferts bancaires vers la France s'est élevé à 22 milliards ; celui des transferts postaux à 21 milliards et demi. Les premiers ont été effectués pour des montants particulièrement importants au mois de mai et pendant la période juillet-octobre. Ces transferts ont exercé une profonde influence sur le compte d'opérations qui, après s'être inscrit de nouveau à l'actif pendant les premiers mois de 1952, a atteint près de 9 milliards 1/2 à la fin du mois d'avril, pour décroître ensuite jusqu'en octobre où nous le retrouvons dans les postes du passif.

L'augmentation de la circulation des billets de la Banque d'Etat du Maroc a entraîné un nouvel accroissement des éléments de l'actif qui, conformément aux statuts, doivent en assurer la garantie. Celle-ci comprenait au 31 décembre 1952 :

— Encaisse-or	Fr. 5.444.057.379
— Disponibilités en devises	Fr. 1.996.481.330
— Disponibilités en francs français ..	Fr. 5.676.810.463
— Bons du Trésor en France	Fr. 2.700.000.000
— Portefeuille-Titres	Fr. 855.928.029
Total	Fr. 16.673.277.201

supérieur au tiers de la circulation,
soit

Fr. 15.265.241.823

L'encaisse-or, dont le poids s'élevait fin 1951 à 11.846 kilos 3747, a augmenté de 2.006 kg. Toujours décomptée à Fr. 393.000 le kilogramme, elle couvrait amplement le neuvième de la circulation fiduciaire et pourrait être augmentée, en cas de besoin, dans les conditions que nous avons exposées l'an dernier.

La Banque d'Etat du Maroc a usé, cette année, à concurrence de 2 milliards 700 millions, de la faculté qu'elle s'est assurée, dans le cadre des accords d'octobre 1951, de souscrire par prélèvements sur le compte d'opérations des bons du Trésor français, afin d'accroître les éléments de l'encaisse de garantie qui ne sont pas obligatoirement constitués par de l'or. Le Compte Provisionnel, devenu ainsi inutile, a été supprimé.

L'ensemble de ces accords permet à la Banque d'Etat d'assurer d'une façon souple et rapide l'observation des règles statutaires régissant la couverture des billets.